

Communiqué de presse, le 19 janvier 2012

Déductibilité des crédits hypothécaires : un transfert à haut risque ?

A partir de 2014, la déductibilité fiscale des prêts hypothécaires sera supprimée au niveau fédéral pour être transférée aux Régions. La CCW réagit vivement face à l'incertitude qui règne quant aux modalités de transfert de compétences en cette matière.

Actuellement, les conditions de transfert ne sont pas clairement définies. Il existe un flou certain concernant les modalités d'application de ce glissement du fédéral aux Régions. Des négociations sont toujours en cours mais l'incertitude la plus totale règne tant sur la date exacte de transfert de la compétence que sur les montants financiers qui y sont liés. Seule chose certaine, ce sera à la Région Wallonne d'élaborer sa propre politique par le biais de crédits ou de diminution d'impôts et ce à partir de 2014.

De son côté, la CCW déplore une deuxième atteinte portée au secteur de la construction par le fédéral. La (quasi) disparition de la déductibilité fiscale des investissements économiseurs d'énergie au niveau fédéral se voit à présent doublée d'un second pas en arrière de l'Etat en touchant cette fois à la déductibilité des crédits hypothécaires. La mesure est d'autant plus inquiétante qu'elle ne concernera pas seulement les nouveaux crédits logement mais également les crédits en cours. Incitant de poids lors d'un projet d'achat ou de rénovation d'un bien par les particuliers, il paraît indéniable pour la CCW que la déductibilité doit être reconduite dans les mêmes conditions qu'actuellement, ce qui n'est pas garanti à ce jour. Un incitant fiscal moindre créera un trou d'air menant les particuliers à reporter voire à annuler leurs projets immobiliers provoquant un ralentissement de l'activité du monde la construction. Amplifiant la crise du logement cette mesure touchera d'autant plus les bas et moyens revenus dont le projet pourrait ne pas aboutir... Ces reports de travaux auront un effet sur l'activité des entrepreneurs wallons dont la situation n'est déjà pas au beau fixe depuis la mi 2011. Une grande inquiétude pèse déjà sur le secteur dans le contexte de la crise économique et financière internationale.

Actuellement, l'alliance emploi-environnement permet d'atténuer l'impact sur l'emploi grâce aux primes et au prêt à taux 0% mais l'ajout de cette nouvelle mesure aura selon nous de graves effets sur l'emploi dans le secteur de la construction. Sauf mesure corrective urgente, il semble inéluctable que ces décisions politiques concourent à pousser le secteur de la construction vers une récession de grande ampleur..

La CCW demande à ce que la situation soit éclaircie au plus vite afin d'inciter les particuliers à poursuivre leurs projets immobiliers. Il est essentiel de continuer à proposer des incitants pour maintenir les investissements dans le secteur de la construction, rassurer les entrepreneurs et conserver un emploi stable.